

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 11 (1923)

Heft: 176

Artikel: Les femmes à la IVme Assemblée plénière de la Société des Nations : [1ère partie]

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-257896>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ganisation, alors adoptée par l'ancien *Essor* — du Comité duquel il fit également longtemps partie — et qui a fonctionné sans un heurt et sans accroc depuis onze ans : une rédactrice responsable devant un Comité, qui exerce un patronage moral et contrôle à époques régulières l'activité, le développement administratif et financier du journal. Et durant ces onze ans, il s'est toujours intéressé au *Mouvement*, contribuant plusieurs fois par des articles à sa rédaction, suivant régulièrement au début les séances du Comité, dont il ne s'était retiré que tout récemment (octobre 1923) en formulant, lorsqu'il nous donna sa démission, des appréciations aussi encourageantes que louangeuses pour notre journal.

A ces trois créations, à leur développement progressif, ne s'est pas limitée l'activité féministe d'Auguste de Morsier. On peut dire que nous n'avons rien fait, demandé, organisé, durant la période comprise entre son retour de Paris et l'époque où la maladie, les chagrins de famille, la guerre aussi qui eut sur lui une influence déprimante, l'obligèrent à laisser en d'autres mains ce genre d'activité — nous n'avons rien fait qui ne l'ait intéressé ou à quoi il n'ait contribué par ses avis et ses directions. Comme journaliste, il défendit les principes féministes dans les colonnes du *Signal* et de la *Revue de Morale sociale*, dont il fut un des fondateurs; comme député, il soutint très chaudement au Grand Conseil un projet de loi réglementant les conditions de travail des femmes employées de magasin et travailleuses à domicile; il fut assidu des années durant aux Assemblées générales de l'Alliance de Sociétés féminines suisses; il apporta de nombreuses suggestions à l'Union des Femmes de Genève; il fit même la tentative en 1910 d'instituer un « Parlement féminin », composé des déléguées des principales Sociétés féminines et mixtes de notre ville, et qui se donnerait pour mission d'étudier les projets de loi en discussion dans nos assemblées législatives cantonales ou même fédérales, afin de faire ensuite connaître à nos autorités les vœux des femmes principalement intéressées. Cette organisation, précurseur du travail accompli maintenant par les *Frauenzentralen* dans nombre de cantons, et par nos Associations féministes en matière fédérale, fonctionna à Genève seulement un hiver durant, et étudia de très près la loi instituant des tribunaux d'enfants. Soit comme résultat (le projet sorti de ces délibérations fut envoyé au Grand Conseil, qui en retint certaines dispositions), soit comme gymnastique parlementaire et éducation des femmes, ce travail fut certainement de grande portée féministe; malheureusement, il ne fut pas possible, en raison d'une part de l'indifférence de beaucoup de Sociétés féminines, en raison d'autre part de la difficulté d'adapter ce nouveau rouage aux organisations déjà existantes, de continuer dans cette voie, où de Morsier avait été un précurseur. Enfin — et les journaux spéciaux le diront avec plus de détails que nous ne pouvons le faire ici, — il eut, en continuateur de l'œuvre de sa mère, une activité constante et importante dans la Fédération abolitionniste, tant sur le terrain international que sur le terrain national ou local: là aussi, il agissait par souci de justice envers la femme, victime de l'odieux système de la réglementation.

Très préoccupé des problèmes féministes, de Morsier le fut aussi des questions sociales, et cela dès un moment où il y avait plus de mérite que maintenant à s'y attacher. Son activité comme député du groupe dit national, qui prit une attitude de politique sociale, sa collaboration au *Signal*, qu'il rédigea même complètement pendant quelques mois, le prouvent abondamment, comme sa création de Sociétés telles que la Ligue sociale d'acheteurs — il était encore président de la Section genevoise et vice-président de la Ligue suisse, — de l'Art Social, etc. Faut-il rappeler son gros effort pour amener les Eglises à comprendre la responsabilité sociale qui leur incombe, son initiative de réunir des Congrès de chrétiens sociaux, dont le premier, celui de Besançon, fut un grand succès? Il fut aussi un pacifiste convaincu, partisan de l'entente entre les peuples, partisan avant la lettre de la Société des Nations, et justement en raison de ses convictions pacifistes, douloureusement éprouvées par la guerre. Et sa dernière activité, celle en pleine tâche de laquelle il meurt, fut consacrée à l'Arménie et à de nombreuses démarches, tant politiques que philanthropiques, pour

tenter de réparer, ou tout au moins d'atténuer, ce qui est l'iniquité de notre époque.

Ne parlons pas de lui comme artiste doué d'une sensibilité très fine, comme voyageur et alpiniste fervent des beautés de la nature, comme idéaliste remarquablement ouvert et accessible à toutes les idées généreuses, comme orateur clair bien qu'abstrait, comme président hors ligne des séances les plus difficiles à conduire, comme homme de famille, comme ami... Mais il est une note que nous tenons encore essentiellement à faire entendre ici: c'est la note personnelle. Si nos organisations féministes, si le journal où nous écrivons ces lignes, lui doivent beaucoup, que ne lui devons-nous pas nous-même? Quelle influence n'a-t-il pas eue sur nous, que de conseils précieux n'en avons-nous pas reçus, comme conférencière, comme présidente novice? quelles directives ne nous a-t-il pas données au début de notre activité? « Pour que la cause du suffrage progresse et aboutisse, nous disait-il un jour, il faut que quelqu'un s'y voue et s'y consacre complètement. Si j'étais une femme, voilà le but que je donnerais à ma vie... »

Et cet appel n'a pas été perdu.

E. Gd.

Les femmes à la IV^{me} Assemblée plénière de la Société des Nations

On l'a déjà dit l'an dernier: il y a pour nous, femmes et féministes, un intérêt tout spécial à suivre les travaux des femmes déléguées aux Assemblées de la S. d. N. Car si elles y viennent comme mandataires de leur gouvernement, elles y représentent aussi nos intérêts féminins, nos désirs de réforme, nos vœux de progrès — intérêts, désirs, vœux, qui sont les mêmes sous tous les cieux, comme le prouvent nos Congrès internationaux, et qu'elles ont le privilège de défendre et d'exposer devant ces assises mondiales. C'est pourquoi, renonçant délibérément aux comptes rendus d'ordre général des Assemblées plénières, qui déborderaient complètement le cadre de ce journal, nous cherchons maintenant seulement dans ces séances ce qu'ont fait les femmes, les points de vue qu'elles ont soutenus, les idées qu'elles ont émises et les paroles par lesquelles elles les ont formulées.

La liste de ces femmes, le *Mouvement Féministe* l'a donnée en septembre, quand s'inauguraient les débats de l'Assemblée. Parmi elles six, quatre figures bien connues, tant dans nos milieux féministes internationaux qu'à l'Assemblée, où plusieurs reviennent avec la même régularité que leurs collègues masculins: M^{me} Bugge-Wicksell, déléguée suppléante suédoise, que portaiture de façon si juste et si amusante l'*Annuaire des Femmes suisses*: « une femme frêle, menue, qui trotte, la tête toute petite et tirée en arrière par la masse des cheveux, la mine austère derrière des lunettes. Tout à coup elle s'illumine d'un sourire si jeune, si rayonnant, qu'il révèle le cœur chaud derrière l'abord frigidé. » Puis, M^{lle} Forchammer (Danemark), présidente du Conseil national des femmes danoises, cheveux gris, regard vif et intelligent sous des lunettes; M^{lle} Bonnevie, professeur de zoologie à l'Université de Christiania, déléguée suppléante de Norvège, souriante et fraîche sous ses bandeaux grisonnants; M^{lle} Hélène Vacaresco, déléguée suppléante de Roumanie, qui débuta à l'Assemblée en 1921, un an plus tard que les trois précédentes. Et deux nouvelles figures: Dame Edith Lyttelton, déléguée suppléante de Grande-Bretagne, dont la presse féministe illustrée a popularisé la physionomie sympathie et sérieuse, et Miss Jessie Webb¹, remplaçant comme dé-

¹ Cet article était écrit quand nous avons reçu de Londres de si pittoresques détails sur l'activité de Miss Webb, que nous ne pouvons résister au désir de les conter à nos lecteurs:

Miss Webb est « lecteur » en histoire à l'Université de Melbourne (il n'y a actuellement pas de femmes officiellement nommées professeur d'Université en Australie) et a beaucoup travaillé avec son amie, Dr Georgina Sweet, professeur suppléant de parasitologie, à fonder un « collège » au sens anglais de ce mot (c'est-à-dire un domicile en même temps qu'un lieu d'études) pour les étudiantes à l'Université de Melbourne. Miss Webb est vice-présidente de la Branche australienne de la Fédération internationale des femmes universitaires, dont une branche vient justement de se fonder en Suisse.

léguee suppléante d'Australie Mrs. Dale, que nous avons vue siéger l'an dernier à Genève. Enfin, une femme encore occupait pour la Hollande un poste qui, s'il ne lui donnait pas droit de parole à l'Assemblée ou dans les Commissions, constituait d'autre part une énorme tâche et une lourde responsabilité: Mme Kluyver, secrétaire au Ministère des Affaires étrangères de son pays, jeune femme fraîche, intelligente, parlant couramment plusieurs langues, suffragiste éprouvée, fonctionnait comme secrétaire de délégation, préparant par son ordre, sa minutie, son don d'organisation, tout le travail de ses collègues masculins.

Oh! nous savons bien la critique que l'on peut immédiatement soulever: secrétaire, suppléantes... voilà les charges que l'on laisse aux femmes, les postes inférieurs et subordonnés qu'on leur remet. Et aucun Etat, même parmi les plus progressistes, ne s'est encore décidé à confier à une femme un mandat complet de délégué. Faut-il s'impatiser? se décourager? nous ne le pensons pas. Cela est déjà un tel progrès que les femmes siègent à cette Assemblée, participent aux travaux de ses Commissions; un tel progrès que celles venant du Secrétariat y fonctionnent comme secrétaires, comme archivistes (dans cinq Commissions sur six, la charge de collecter les documents était confiée à des femmes), qu'en songeant combien nouvelles sont ces habitudes pour la majorité des Etats membres de la S. d. N., on peut au contraire s'en satisfaire comme d'un progrès. Ce qui n'empêche pas que nul n'applaudira plus chaudement que nous lorsque la Grande-Bretagne, ou l'un des Dominions, ou encore l'un des Etats scandinaves, accrédiatera une femme comme déléguée officielle à l'Assemblée!

Comme tous les Parlements du monde, la S. d. N. travaille au moyen de Commissions, qui étudient et approfondissent mieux les sujets qui leur sont remis que ne peut le faire une vaste assemblée. Ces Commissions sont traditionnellement à la S. d. N. (pour autant que l'on peut parler de tradition après trois ans d'existence!) au nombre de six: I. Questions juridiques et constitutionnelles. — II. Organisations techniques. — III. Réduction des armements. — IV. Budget et questions financières. — V. Questions sociales et d'ordre général. — VI. Questions politiques. Et traditionnellement aussi, la majorité des femmes déléguées siège à la V^{me} Commission. Evidemment, les questions sociales étant de leur ressort spécial, il est naturel que ce soit là qu'elles se groupent; mais en suivant les débats de la II^{me} Commission, qui a si souvent à s'occuper de problèmes d'hygiène générale, et ceux de la IV^{me} Commission, tout spécialement préoccupée d'économies cette année, et revoyant avec un soin méticuleux le budget des dépenses du Secrétariat, nous nous demandons si, pour l'une, des femmes-médecins — comme l'a d'ailleurs demandé M^{lle} Forchammer — pour l'autre, des femmes entendues à la direction d'une vaste administration n'auraient pas pu apporter aussi un concours précieux? On ne nous paraît pas y penser suffisamment — sans compter que, dans le second cas, lorsque l'on établissait le coût de la vie à Genève, proposait la diminution des traitements, c'était le gain, c'était les conditions d'existence et de travail de bien des femmes dont il s'agissait, et qui n'étaient pas représentées. Il ne faudrait pas que la Société des Nations, qui, sur tant de points peut être donnée en exemple à nos Parlements, empruntât à quelques-uns de ceux-ci leurs mauvaises habitudes à l'égard des femmes!

En mars 1922, Miss Webb prit un congé pour accompagner son amie dans un voyage d'études à travers l'Afrique. Elles débarquèrent au Cap, traversèrent le Congo belge, puis les territoires de Tanganyika, de Kenia, et d'Uganda jusqu'au Soudan, et de là allèrent à Khartoum en bateau par le Nil. La partie la plus curieuse de cet immense voyage fut bien celle qu'elles accomplirent, complètement seules, avec des indigènes qui les portèrent, faute de tout autre moyen de transport, à travers l'Ouganda, mais les autorités leur avaient assuré qu'elles ne risquaient absolument rien, et la réalité le leur prouva! Elles eurent d'ailleurs l'occasion de faire bien des expériences intéressantes sur les mœurs à l'égard des femmes des populations dont elles traversèrent les territoires.

D'Egypte, Miss Webb se rendit en Grèce, où elle visita le pays de fond en comble. Et ce fut en Epire que l'atteignit un cablegramme de son gouvernement, lui annonçant sa nomination comme déléguée suppléante à l'Assemblée de la S. d. N. Il en est certes peu parmi les délégués qui auront fait, pour se rendre à Genève, un voyage aussi peu banal!

Puisque c'est donc surtout à la V^{me} Commission qu'il faut chercher la participation féminine aux travaux de la S. d. N., relevons tout de suite que l'une des questions principales dont celle-ci s'est occupée est une de « nos » questions: la lutte contre la traite des femmes et des enfants. Elle avait à examiner pour le compte de l'Assemblée le rapport présenté par la Commission consultative, qui a siégé comme nos lecteurs s'en souviennent à la fin de mars 1923, et qui, après avoir voté la proposition Sokal concernant l'interdiction d'employer dans des maisons de prostitution des femmes étrangères, avait décidé de demander l'envoi à tous les Etats membres de la S. d. N. d'un questionnaire sur les résultats obtenus chez eux, soit par le système réglementariste, soit par le système abolitionniste. La Commission consultative demandait en outre instamment la ratification ou la signature de la Convention internationale de 1921 contre la traite par les Etats qui n'ont pas encore accompli ce devoir élémentaire, ainsi qu'une enquête détaillée sur les conditions dans lesquelles s'effectue la traite des femmes et des enfants, et recommandait enfin l'emploi de femmes dans la police. Après quelques considérations, la Commission adopta sur ces différents points six résolutions, qu'elle chargea M. Sokal de présenter en son nom à l'Assemblée. Nous donnons le texte des cinq dernières, vu leur grande importance.

2. L'attention de la cinquième Commission ayant été attirée sur les conditions dans lesquelles les femmes seraient engagées dans les maisons de tolérance, la Commission recommande que la Commission consultative de la traite des femmes et des enfants soit priée d'examiner s'il ne conviendrait pas d'appeler sur cette question l'attention des Etats où existe encore le système de réglementation officielle et d'inviter ces derniers à procéder à une enquête et à prendre des dispositions particulières en vue d'assurer la protection et de garantir l'entière liberté des femmes employées dans les maisons de tolérance. (Résolution proposée par M^{lle} Vacaresco.)

3. La cinquième Commission tient à appuyer la recommandation de la Commission consultative visant l'emploi des femmes dans les forces de police chargées de réprimer la prostitution. (Résolution présentée par Dame Edith Lyttelton.)

4. La cinquième Commission désire attirer l'attention de l'Assemblée sur les observations formulées par la Commission consultative au sujet de la signature et de la ratification de la Convention de 1921. Elle exprime ses regrets de ce qu'un si petit nombre d'Etats aient jusqu'ici ratifié cette Convention, et elle recommande que les Etats qui n'ont pas encore adhéré à la Convention ou qui ne l'ont pas ratifiée soient invités à exposer les raisons qui les en ont empêchés. (Id.)

5. La cinquième Commission considère comme très importante l'enquête d'experts dont il a déjà été question; elle désire exprimer son très vif espoir que les gouvernements intéressés donneront toutes facilités aux experts pour procéder aux recherches qu'ils pourraient juger nécessaire de poursuivre sur place. (Id.)

6. La cinquième Commission croit savoir que les dispositions de la Convention internationale de la traite des femmes et des enfants ne sont pas actuellement appliquées à certains territoires sous mandat, administrés par des Membres de la Société; elle recommande donc que la Commission permanente des Mandats soit priée d'examiner à nouveau cette question. (Id.)

La grande importance de ces résolutions, disons-nous. En effet, que l'on s'en rende bien compte, c'est maintenant le problème de la réglementation de la prostitution qui est carrément posé devant la Société des Nations. Et c'est un énorme progrès. Il y a deux ans encore, lors de la Conférence internationale contre la traite des femmes, le gouvernement français s'était catégoriquement opposé par la voix de son représentant à ce que le dogme intangible pour lui de la réglementation fût même effleuré, sans souci de l'entrave qu'il mettait ainsi aux travaux de la Commission. On avait déjà pu constater un léger fléchissement dans cette attitude en 1922, et maintenant, en 1923, le délégué français, M. Raynal, n'a fait aucune objection à la 2^{me} résolution, se satisfaisant par ce *distinguo* subtil et absurde — absurde, parce que quiconque a tant soit peu étudié ces questions sait combien la prostitution patentée est un élément essentiel de la traite — qu'elle envisageait séparément la traite et la réglementation. Il a, il est vrai, cru devoir proclamer pour la galerie que le gouvernement français estime « que

la réglementation de la prostitution présente des garanties au point de vue de la santé publique et de la moralité », mais comme il a assuré d'autre part que le dit gouvernement était disposé, « en ce qui concerne la prostitution, à fournir tous les documents utiles à la cause de la femme », on peut certes considérer que « l'idée » de l'abolitionnisme a marché, elle aussi, depuis deux ans! Résultat dû, nous en sommes, absolument persuadée, à la Société des Nations, à l'influence de laquelle les femmes des pays latins devront beaucoup en matière de justice féminine.

La 3^{me} résolution, qui donne une si grande autorité internationale à l'emploi de femmes dans la police, ne rencontra elle non plus pas d'opposition à l'Assemblée plénière: tout juste une remarque de M. Chao-Hsin-Chu, délégué de Chine, qui émit la crainte que l'emploi de femmes en uniforme de police ne fût difficile dans les pays orientaux, et aurait voulu que la résolution stipulât la liberté pour les femmes employées par la police de s'habiller ou non en civil! Il n'y a pas seulement que les femmes pour s'attacher aux détails! Rassuré sur ce point, il n'insista pas, et les six résolutions, encore chaudement soutenues par Dame Lyttelton et Mme Bugge Wicksell, furent définitivement adoptées par l'Assemblée.

Nous pouvons nous en féliciter. Cela, bien qu'il soit de mode parfois de traiter les résolutions d'inutiles parlottes, et que, trop souvent, il est vrai, des décisions d'importance essentielle pour un mouvement restent lettre morte une fois votées, enfouies dans des cartons gouvernementaux ou perdues dans des paperasses diplomatiques. Mais nous savons, et nous aurons l'occasion de le constater tout à l'heure, qu'à la S. d. N. il n'en est pas ainsi; que l'on y donne suite aux votes émis, qu'on fait passer dans la réalité les décisions prises — si bien que nous sommes en droit d'attendre beaucoup des résultats effectifs de celles-ci.

Pourquoi faut-il malheureusement apporter une restriction grave à ces constatations, du fait de la déplorable proposition de M. Armenteros, délégué de Cuba, relative à la protection des jeunes voyageuses:

« Les jeunes femmes n'ayant pas atteint leur majorité et voyageant seules, seront tenues de se prémunir d'un certificat des autorités du port d'embarquement et attestant leur conduite antérieure. »

Le Mouvement Féministe a déjà signalé les dangers de ces mesures d'exception prises uniquement contre des femmes — pourquoi, en effet, si l'on veut protéger les mineures, ne pas exiger également des certificats de moralité des hommes qui voyageront avec elles? — et nous regrettons que la V^{me} Commission ait renvoyé cette proposition à la Commission d'initiative de l'Assemblée, au lieu de l'enterrer purement et simplement comme elle le méritait. Il est vrai que l'Assemblée n'en a pas fait autre chose que de la renvoyer à son tour à la prochaine Assemblée, celle de 1924, et l'on peut espérer que, les protestations des Associations féminines internationales aidant, qui se sont fait jour, nous le savons, cette malencontreuse proposition voyagera si bien de Commission en Commission qu'elle finira par s'égarer en route!

(A suivre.)

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

Que lire?...

C'est là le titre d'une nouvelle petite publication paraissant tous les deux mois à Lausanne, sous les auspices du Département vaudois de l'Instruction publique, et qui s'est donné pour mission de renseigner sur les nouveaux ouvrages parus tous ceux qui ont à acheter des livres ou à en conseiller l'achat. But excellent; nous regrettons seulement que le premier de ces bulletins que nous avons sous les yeux soit, à deux exceptions près, consacré à des analyses de romans. Il y a tant d'autres livres plus utiles à lire! et ne pourrait-on pas appliquer ici le système des *Public Libraries* américaines, qui ne prêtent jamais qu'un roman sur deux ouvrages?

On s'abonne à *Que lire?* auprès de M. Chevallaz, 33, avenue Bergières, Lausanne. Prix de l'abonnement: 1 fr. 50 par an.

Triste affaire.

Une de nos abonnées nous communique, d'après un journal vau-

dois, le compte-rendu d'un procès intenté pour affaires de mœurs à cinq jeunes gens. Procès qui s'est terminé par des condamnations infiniment trop légères, le maximum de la peine prononcée étant de 45 jours de prison, et la prison préventive et le sursis jouant encore pour laisser en liberté ces tristes personnages. Et le journal en question de conclure avec satisfaction: « Voilà enfin une issue convenable... »

Contre l'antisémitisme.

Cette plante vénéneuse, toujours emblème des temps de réaction, tendant à reflourir dans notre pays, nous pensons qu'il n'est pas inutile de mentionner à nos lecteurs le travail de la Ligue des Femmes juives (12, rue des Pitons, Genève), qui, par un service de presse très bien documenté, ne demande qu'à renseigner exactement ceux qui cherchent avant tout la vérité et la tolérance.

Voyage féministe.

Mme Avril de Sainte-Croix, la présidente du Conseil National des Femmes françaises, aussi connue et respectée dans les milieux féministes suisses que dans les milieux internationaux, vient de rentrer d'un voyage du plus haut intérêt fait par elle en Europe centrale et dans les Balkans, à la fois pour rendre visite aux Conseils nationaux de ces pays, et pour étudier sur place la question de l'émigration féminine dans ses rapports avec la traite des femmes.

Emancipation mondaine.

La Française rapporte que le gouvernement d'Angora vient d'autoriser les femmes turques à faire partie des troupes de théâtre, les rôles féminins jusqu'à présent ne pouvant être tenus que par des étrangères non musulmanes. De plus, les femmes d'Angora pourront également aller danser dans des bals, à condition qu'il s'agisse de réunions mondaines.

Match original et... bien féminin!

Une grande maison de Londres ayant organisé un concours de tricotage, le prix a été gagné par une jeune fille de Bristol, qui a remporté triomphalement une coupe d'argent et un chèque de 250

¹ C'est nous qui soulignons. (Réd.)

Comment arriver aux 1588 abonnés?..

Par deux moyens. D'abord et cela est évident, en nous trouvant de nouveaux abonnés. Et nos infatigables propagandistes s'y emploient avec ardeur. Nous enregistrons cette quinzaine encore

7 abonnées nouvelles

et nous enregistrons aussi avec satisfaction des abonnements payés au prix de revient de 6 francs l'un, parfois même davantage. Nos finances vont immédiatement s'en ressentir.

Mais cette augmentation ne nous servirait guère si nos anciens abonnés ne nous restaient pas fidèles et si les nouveaux, au lieu de faire monter l'aiguille de notre baromètre bi-mensuel, se bornaient à boucher les trous creusés par des défections. A quoi bon, en effet, gagner d'un côté ce que l'on perd de l'autre? Déjà, hélas! la date prochaine du renouvellement des abonnements, l'échéance toujours redoutable pour nous du 1^{er} janvier, nous a amené des avis de désabonnements — pour des raisons excellentes sans doute, mais qui n'en font pas moins baisser de façon très regrettable notre effectif. Si bien que si cela continuait, nous serions obligées de mettre en regard du bilan de nos gains celui de nos pertes, et de constater que l'un ne balance pas toujours l'autre. Ceux et celles qui nous annoncent maintenant qu'ils ne continueront pas à recevoir le MOUVEMENT en 1924 veulent-ils penser à tout cela? et à la nécessité pour un journal d'idées d'être soutenu par tous ceux qui pensent comme lui?

LE MOUVEMENT FÉMINISTE